

L'ÉTUDIANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Email :

Adresse : , 62138 Billy-Berclau

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Parent 1

Lien de parenté* :

* Père, mère, famille d'accueil ...

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP, ville:

Téléphone :

Parent 2

Lien de parenté* :

* Père, mère, famille d'accueil ...

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP, ville:

Téléphone :

CURSUS SCOLAIRE

Nom et adresse de l'établissement scolaire :

Formation suivie :

LOCATION D'UN LOGEMENT ÉTUDIANT

À compléter si vous louez un logement étudiant. Retrouvez les pièces justificatives à fournir sur la notice.

Montant du loyer :

Montant de
Allocation logement :

Date et signature : Étudiant(e)

Date et signature : Responsable(s) légal(aux)

Revenu Minimum Etudiant (RME)

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources aux étudiants ayant le baccalauréat, poursuivant des études supérieures et résidant à Billy-Berclau. Une aide complémentaire peut être versée aux étudiants qui sont dans l'obligation de prendre un logement sur le lieu de leurs études. **Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le CCAS au 03 21 74 77 70.**

DOSSIER À DÉPOSER AVANT LE 31 OCTOBRE 2024

VERSION PAPIER

Dossier et justificatifs à déposer au CCAS **OU**

VERSION NUMERIQUE

Formulaire en ligne à compléter
(sur billy-berclau.fr ou scannez le Qrcode)
et justificatifs à envoyer à ccas@billy-berclau.fr



PLAFOND DE RESSOURCES

Afin de pouvoir bénéficier du RME votre Quotient RME doit être inférieur à 1200 €

$$\left(\frac{\text{RFR* de la famille} + \text{RFR de l'étudiant (si déclaration propre)}}{12} + \text{Prestations familiales mensuelles} \right) / \text{nombre de parts fiscales} = \text{Quotient RME}$$

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de 2023 de la famille et de l'étudiant si déclaration propre (les 3 faces imprimées)
- Attestation de paiement CAF ou MSA avec montant des prestations familiales perçues (famille et étudiant)
- Relevé d'Identité Bancaire de l'étudiant
- Récépissé du Baccalauréat ou équivalence
- Certificat de scolarité daté de septembre ou octobre 2024 (une attestation de poursuite d'étude sera demandée en février et en mai)
- Quittance de loyer étudiant le cas échéant (les quittances de loyers du 2eme et 3eme trimestre vous seront demandées en février et en mai)

ÉTAPES DE LA DEMANDE

